

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège de Maisonneuve

Juillet 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études au Collège de Maisonneuve s'inscrit dans le cadre plus large de l'opération d'évaluation, menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique de la Commission¹. Le Collège de Maisonneuve a transmis à la Commission, le 25 juin 1998, un rapport d'autoévaluation. Un comité², composé de quatre membres et dirigé par un commissaire, a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège de Maisonneuve les 21 et 22 octobre 1998. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ des différentes disciplines donnant les cours de la formation générale, les responsables des programmes d'études ainsi que des étudiants des secteurs technique et préuniversitaire.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description de l'établissement et de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre ainsi que quelques commentaires sur la démarche d'autoévaluation, le document présente les observations de la Commission au regard des aspects retenus pour la présente évaluation : la cohérence; l'adaptation des méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage et l'évaluation des apprentissages; les épreuves synthèses de programmes; les ressources et la gestion; et, enfin, les résultats. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la formation générale.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. La composante de formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Outre le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, le comité regroupait M^{me} Suzanne Pichard, coordonnatrice des langues au Cégep de Sainte-Foy, M^{me} Lucie Robert, directrice des études avancées à la maîtrise et au doctorat en études littéraires à l'Université du Québec à Montréal et M. André Carrier, professeur de philosophie et coordonnateur du comité des enseignantes et des enseignants de philosophie au Cégep de Lévis-Lauzon. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, Jean-Paul Beaumier, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Fondé en 1967, le Collège de Maisonneuve accueille chaque année environ 5700 étudiants à l'enseignement régulier, dont un peu plus de la moitié sont inscrits au secteur préuniversitaire (environ 55 %). Quinze programmes sont offerts, dont douze au secteur technique. En 1996-1997, cent onze enseignants ont donné les cours de la formation générale commune et propre, dont quarante-six en Français, vingt-neuf en Philosophie, dix-huit en Anglais et dix-huit en Éducation physique. À l'automne 1996, 4824 des 5749 élèves inscrits à l'enseignement régulier ont suivi un ou plusieurs cours de la formation générale; à l'hiver 1997, ils étaient 4220 sur les 5173 étudiants inscrits.

En ce qui concerne les cours complémentaires, le Collège offre des cours dans les cinq domaines prévus au *Règlement sur le régime des études collégiales*, soit : Art et esthétique, Culture scientifique et technologique, Sciences humaines, Langues modernes et Langage mathématique. Rappelons toutefois que seuls les deux premiers domaines ont fait l'objet de la présente évaluation.

Le Collège a publié, en avril 1994, un document d'orientation dans lequel il précise non seulement les lignes de force de la composante de formation générale, mais également les éléments qui la relient à son projet éducatif. Il s'agit d'objectifs de formation fondamentale qui visent le développement d'aptitudes générales permettant d'évoluer dans une société moderne : savoir communiquer, savoir penser, savoir apprendre, savoir interagir socialement, savoir assumer des valeurs et des responsabilités personnelles, et, enfin, maîtriser les fondements des disciplines du programme choisi par l'élève. Le document aura de plus permis une appropriation élargie des orientations ministérielles mises de l'avant avec l'approche par objectifs et standards. À titre d'exemple, le document précise que l'organisation pédagogique doit désormais être pensée en termes d'activités d'apprentissage centrées sur l'élève avant de donner lieu à des activités d'enseignement. L'élaboration d'un tel document aura certes favorisé la compréhension du cadre ministériel ainsi que la concertation des différents acteurs sur le plan local.

Quant aux cours offerts dans le cadre de la formation générale propre, les étudiants sont regroupés par famille de programmes. Le Collège a constitué deux regroupements en Français, soit la famille de la santé et la famille de l'administration. Les étudiants des autres programmes suivent ce cours à l'automne et sont regroupés dans des groupes hétérogènes. En Philosophie, les étudiants sont regroupés en quatre familles de programmes, soit : la famille des sciences et des techniques physiques, la famille de la santé, la famille des sciences, des techniques humaines et des lettres ainsi que la famille des techniques administratives. Enfin, en Anglais, les étudiants inscrits aux niveaux intermédiaire et avancé sont regroupés selon les trois familles suivantes : la famille des sciences humaines, des arts et des lettres, des techniques de la santé et des techniques auxiliaires de justice, la famille des sciences et des techniques physiques et la famille des sciences et des techniques de l'administration.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège a confié à un comité opérationnel le mandat de procéder à l'évaluation de la composante de formation générale. Ce comité était composé de six personnes, dont les coordonnateurs des départements de philosophie et d'éducation physique, un professeur d'anglais et un professeur de français, une conseillère pédagogique ainsi qu'un adjoint aux programmes qui a coordonné les travaux du comité. Pour mener à bien son mandat, le comité a procédé à la cueillette des données selon les critères préalablement identifiés à cette fin, analysé les informations recueillies et identifié les actions susceptibles de corriger certaines situations lorsque nécessaire.

Autant les étudiants que les professeurs ont été consultés. Dans ce dernier cas, le comité a procédé à deux cueillettes de données : une première auprès d'un échantillon d'enseignants ayant donné les cours de la formation générale en 1996-1997 et portant sur la cohérence des cours; une seconde lors de deux rencontres au cours desquelles furent abordées les questions portant sur le perfectionnement, les ressources matérielles, didactiques et documentaires ainsi que sur les moyens aptes à faciliter l'intégration de la formation générale et de la formation spécifique.

Près de cinq cents étudiants (dont 70 % du secteur préuniversitaire) ont répondu à un questionnaire d'appréciation concernant l'ensemble des critères retenus pour la présente évaluation. Le pourcentage d'élèves ayant répondu au sondage est satisfaisant, mais la Commission eût apprécié que le questionnaire prenne davantage en compte certains aspects de l'évaluation tels le respect des plans de cours au regard des critères de correction et l'adaptation des méthodes pédagogiques.

Parallèlement à la collecte de données, le comité d'évaluation a procédé à l'analyse d'un certain nombre de plans de cours dans chacune des disciplines de la formation générale. Le choix des critères ayant servi à la sélection variait selon les disciplines concernées. Ainsi, le Département de français a retenu dix-sept plans de cours selon les critères suivants : la présence d'au moins deux générations de professeurs; la variable homme-femme en raison de l'impact sur le choix des œuvres à l'étude; les approches pédagogiques et les différences sur le plan méthodologique. En Philosophie, seize plans de cours ont été analysés. Le Collège souligne que l'échantillon constitué a permis de refléter les différentes tendances existant au département, le choix des auteurs à l'étude ainsi que la grande diversité relative à l'adaptation des cours aux familles de

programmes. En Anglais, huit plans de cours ont été analysés. Ces derniers étant le plus souvent communs pour chacun des niveaux, le seul critère retenu était celui de la représentativité. En Éducation physique, dix-sept plans de cours ont été analysés de manière à illustrer la variété des matières offertes. Enfin, six plans de cours ont été sélectionnés en formation générale complémentaire dans les deux domaines retenus pour la présente évaluation. Au total, soixante-quatre plans de cours ont fait l'objet d'une analyse particulière dans chacune des disciplines de la formation générale commune et complémentaire.

Le rapport préliminaire a été soumis à l'attention de l'ensemble des enseignants des disciplines de la formation générale, aux membres du comité de la formation générale et à ceux du comité permanent d'évaluation ainsi qu'à la Direction des études. Le rapport final a par la suite été déposé à la Commission des études et adopté par le Conseil d'administration le 15 juin 1998.

La Commission tient à souligner la qualité du rapport qui a été porté à son attention, en particulier au regard de l'analyse qui y est faite.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation générale.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

La cohérence de la formation est examinée en particulier sous les aspects suivants : les liens entre le projet éducatif et les activités d'apprentissage, l'adaptation des activités d'apprentissage aux programmes d'études ainsi que les liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs et standards en formation propre et complémentaire.

Le projet éducatif du Collège repose sur la poursuite d'objectifs de formation fondamentale qui se reflètent dans l'ensemble des cours et orientent le choix des contenus qui s'y retrouvent. Les objectifs pris en compte ne résultent toutefois pas d'une appropriation collective et concertée de l'ensemble des enseignants. En accord avec le Collège, la Commission est d'avis que ces objectifs demandent à être mieux définis et davantage mis en lien avec les activités d'apprentissage offertes dans le cadre de la composante de formation générale. Aussi, la Commission invite le Collège à donner suite à son intention de réaliser une appropriation formelle et concertée des objectifs de formation fondamentale.

Amorcée en 1994, l'implantation de la nouvelle formation générale a par contre donné lieu à un véritable exercice d'appropriation locale au Collège de Maisonneuve. Tout en prenant appui sur l'expérience acquise par le personnel enseignant et sur les nouveaux devis ministériels, le Collège a élaboré un plan cadre pour chacun des cours offerts dans les différentes disciplines concernées afin d'assurer, d'une part, une compréhension commune des devis et, d'autre part, une mise en œuvre harmonieuse des changements apportés par le renouveau. Il en est résulté

une plus grande homogénéité des contenus dans le respect de la liberté pédagogique de chacun. En Français, le Collège a conservé l'importance accordée à la littérature québécoise comme corpus littéraire de référence et maintenu la dimension création dans les cours qui se prêtent à une telle approche pédagogique. En Philosophie, l'apprentissage de la réflexion critique s'inscrit dans la poursuite des objectifs de formation fondamentale retenus par le Collège. De plus, l'adoption d'une séquence unique dans chacune des disciplines favorise la progression des apprentissages des élèves.

Des efforts demandent toutefois à être poursuivis en Éducation physique et en Anglais pour attester pleinement, dans un premier temps, la poursuite de l'ensemble des objectifs inscrits au devis et, dans un second temps, leur atteinte. Aussi, en Éducation physique, la Commission invite le Collège à donner suite à son intention de favoriser une appropriation commune de tous les objectifs inscrits au devis ministériel. En Anglais, les difficultés identifiées par le Collège sont en partie attribuables au renouvellement de l'équipe professorale depuis le renouveau. Ainsi, des dix-huit personnes enseignant l'anglais au moment de l'évaluation, huit en étaient à leur première année au Collège et quatre à leur seconde. De plus, le rapport du Collège fait état de certaines difficultés liées au classement des élèves qui se répercutent dans le cadre des cours. La Commission a par ailleurs été à même de constater, lors de la visite, que le Département d'anglais n'avait pas encore su développer un leadership pédagogique qui favorise l'émergence d'une vision concertée de son rôle au sein de la formation générale.

En ce qui concerne la formation générale propre, la Commission note que le Collège a consenti des efforts afin de faciliter l'adaptation des cours visés dans chacune des disciplines concernées en établissant des familles de programmes. En Français, deux cours sont offerts aux élèves : *Médias et communication* et *Théâtre et communication*. Dans l'un et l'autre cas, l'analyse des plans de cours n'a toutefois pas démontré clairement l'atteinte des objectifs d'adaptation souhaitée aux programmes d'études des élèves. La visite a cependant permis de constater que des ajustements avaient été apportés au cours *Théâtre et communication*, mais le problème persiste dans le cas du premier cours où l'on ne semble pas s'entendre sur la notion même d'adaptation. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de donner suite à son intention de revoir le plan cadre du cours *Médias et communication* en s'assurant que l'ensemble des objectifs soient partagés par tous les enseignants appelés à donner ce cours.

En Philosophie, autant les élèves que les responsables de programmes rencontrés lors de la visite ont fait part de leur satisfaction à l'égard des efforts consentis par les professeurs dans le but d'atteindre le rapprochement souhaité entre la formation générale et la formation spécifique.

La Commission a par ailleurs été à même de constater les efforts réels de rapprochement entre ces deux composantes. Enfin, en Anglais, seuls les cours offerts aux deuxième et troisième niveaux font l'objet d'une adaptation.

En ce qui concerne les cours complémentaires, le Collège a déterminé les disciplines appelées à offrir des cours dans chacun des cinq domaines retenus, à raison de deux cours par discipline. Les disciplines choisies ont par la suite été appelées à élaborer des plans cadres, conformément aux devis ministériels, qui ont par la suite servi à l'élaboration des plans de cours. Les élèves rencontrés lors de la visite ont souligné leur satisfaction à cet égard, leur premier choix de cours étant le plus souvent respecté.

Les méthodes pédagogiques

L'un des principaux acquis du renouveau, souligne le Collège, aura été la modification de la pondération qui s'est traduite par une prestation des cours répartie en deux rencontres par semaine pour les quatre cours de français et pour l'ensemble 1 en philosophie. L'exposé magistral demeure la méthode d'enseignement la plus fréquemment utilisée, notamment en raison des objectifs d'acquisition des connaissances poursuivis par certains cours, mais les professeurs recourent de plus en plus à des approches variées qui favorisent une plus grande participation des élèves et qui sont davantage axées sur des activités d'apprentissage pratiques. Diverses méthodes sont ainsi utilisées en Français et en Philosophie pour consolider l'acquisition des connaissances : travail en atelier, exercice dirigé, exposé oral, etc. En Philosophie, certains professeurs envisagent modifier la pondération dans les cours qui n'ont pas encore été touchés par ces changements pour permettre l'établissement de liens plus fréquents avec les élèves. En Éducation physique, les professeurs recourent pour leur part fréquemment aux documents audiovisuels, aux démonstrations ainsi qu'au travail en équipe pour compléter leur présentation théorique. Enfin, en Anglais, les professeurs privilégient les activités en laboratoire et le travail en équipe pour développer les habiletés langagières des élèves.

Par ailleurs, le sondage fait auprès des élèves à l'égard des méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs révèle un taux de satisfaction mitigé selon les disciplines, l'insatisfaction des élèves du secteur technique étant plus marquée en Français et en Philosophie. Les professeurs de philosophie ont eu de nombreux échanges départementaux à ce sujet, plus particulièrement en ce qui a trait à la place importante accordée à l'exposé magistral dans leurs cours. En Anglais, l'appréciation mitigée des élèves serait, selon le Collège, reliée aux problèmes de

classement et à l'absence de motivation des élèves. La Commission invite le Collège à donner suite à son intention d'analyser plus en profondeur les motifs d'insatisfaction exprimés par les élèves, plus particulièrement en Anglais.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

L'élaboration de plans cadres aura permis une plus grande harmonisation des pratiques au regard de la pertinence des travaux exigés des élèves et de l'équivalence de la charge de travail lorsqu'un même cours est donné par plusieurs professeurs. Ainsi, en Français, le plan cadre précise le nombre d'œuvres littéraires et un comité voit à s'assurer de l'équivalence des travaux écrits demandés aux étudiants. En Philosophie, le plan cadre ne précise pas la charge de travail, mais les enseignants ont l'intention d'élaborer un devis d'évaluation type qui détermine la nature des travaux, les critères de correction et le nombre de pages de lecture pour chacun des cours. Selon les enseignants de ces deux disciplines, la charge de travail des élèves correspond, ou est légèrement supérieure, à ce qui est prévu à la pondération.

En Éducation physique, l'équivalence de la charge de travail dans l'ensemble 1 est assurée par un plan de cours unique, mais ce travail demeure à être complété pour les ensembles 2 et 3. Les professeurs soulignent ne pas disposer d'outils efficaces pour s'assurer du respect de la pondération et soutenir la motivation de leurs élèves dans leur travail personnel. En Anglais, la situation varie selon les niveaux et les enseignants. Le rapport révèle que les élèves inscrits aux deux premiers niveaux travaillent moins que ceux inscrits aux niveaux supérieurs, et ce, même si le nombre d'heures de travail exigé est le même à tous les niveaux. Enfin, la charge de travail paraît plutôt faible dans les cours complémentaires.

Pour ces raisons, la Commission *suggère* au Collège de donner suite aux actions envisagées pour apporter les corrections requises en Anglais et dans le cadre des cours complémentaires, plus particulièrement en ce qui concerne le respect du nombre d'heures de travail personnel prévues à la pondération dans chacun de ces cours et l'équivalence de la charge de travail d'un cours à l'autre.

L'évaluation des apprentissages

Au Collège de Maisonneuve, l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) relève à la fois des départements et de la Direction des études. Chaque département a ainsi élaboré une procédure de gestion et d'approbation des plans des cours qui

veille à assurer leur conformité aux plans cadres ainsi qu'à la PIEA du Collège et à la politique des plans de cours. Une fois approuvés par les départements, les plans de cours sont ensuite entérinés par la Direction des études. Il s'agit sans conteste d'un processus apte à favoriser le respect de l'application de la PIEA et à identifier les améliorations, voire les corrections qui doivent être apportées dans certains cas. L'autoévaluation a cependant permis de relever quelques anomalies dans les plans de cours des différents ensembles d'éducation physique, en particulier en ce qui concerne la pondération attribuée à l'épreuve finale, l'équivalence des exigences rattachées à cette épreuve de même que le respect de la politique de français. Quelques problèmes ont également été relevés dans le cadre des cours complémentaires. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de donner suite à son intention de s'assurer de la conformité de l'ensemble des plans de cours à la PIEA.

Par ailleurs, l'examen des plans de cours d'anglais et d'éducation physique lors de la visite a mis en lumière certaines disparités quant à la nature des exigences liées aux travaux demandés aux élèves. La Commission invite le Collège à s'assurer que les différents plans de cours reflètent clairement le souci d'équivalence et d'équité recherchés en matière d'évaluation des apprentissages.

En ce qui concerne les modalités d'évaluation, les départements ont mis beaucoup de soin à développer des outils qui soient congruents aux objectifs poursuivis dans chacun des cours. Dans l'ensemble, les élèves se sont d'ailleurs dits satisfaits à ce chapitre, mais certains ont souligné que les critères de correction pourraient être plus clairs, notamment en Philosophie. La Commission a par ailleurs été à même de constater le faible poids accordé à l'épreuve finale, plus particulièrement en Français et en Philosophie. Selon les professeurs, la réussite de l'épreuve finale n'est pas liée à celle du cours. Cette dernière peut avoir lieu en classe comme elle peut se dérouler hors classe. Enfin, la note finale d'un élève est quelquefois tributaire de la note globale d'un travail d'équipe auquel il a participé. Tout cela n'est pas sans soulever un problème à la fois d'équité et de certification de l'atteinte des objectifs liés à chacun des cours.

Pour ces raisons,

la Commission recommande au Collège de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que les modes d'évaluation retenus soient à même de certifier l'atteinte des objectifs, et ce, pour chacun des cours.

La Commission a de plus procédé à une analyse plus approfondie des plans de cours de Français (601-101), de Philosophie (340-EEC), d'Anglais (604-101-03) et d'Éducation physique (109-46). Les plans de cours examinés respectent dans l'ensemble les règles de la PIEA. Des améliorations pourraient toutefois être apportées à certains d'entre eux. Ainsi, en Français, bien que l'objectif terminal du cours découle des objectifs généraux, ce dernier gagnerait à être défini plus clairement. Les critères d'évaluation des analyses littéraires gagneraient également à être davantage explicites, de même que les liens entre les évaluations sommatives et les éléments de compétence recherchés. Enfin, le poids accordé à la qualité de la langue pourrait être haussé et une place pourrait être faite à l'évaluation formative dans le cadre de ce cours. En Philosophie, le plan de cours analysé est complet et propose une démarche pédagogique claire à l'élève. Une adaptation est prévue dans les dernières semaines de cours afin de tenir compte des orientations professionnelles des élèves. En Anglais, le plan de cours pourrait préciser le calendrier des activités durant la session, notamment en ce qui concerne les laboratoires, le travail personnel à faire, le moment des évaluations formative et sommative. Enfin, en Éducation physique, le plan de cours est complet mais son analyse révèle que le deuxième objectif poursuivi, qui vise à amener l'élève à améliorer graduellement ses habiletés motrices, n'est pas évalué. De plus, les instruments utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs 1 et 4 ne sont pas adéquats; ils ne prennent pas en compte l'ensemble des critères de performance prescrits dans le devis ministériel.

Les épreuves synthèses de programmes

Au moment de l'évaluation, aucune expérimentation formelle n'avait été réalisée. Le rapport souligne toutefois que des travaux avaient été amorcés dans certains programmes, notamment en *Sciences humaines* et qu'un projet de cadre de l'épreuve synthèse avait été élaboré. Les travaux ont repris en avril 1998 et des expérimentations ont eu lieu au cours de l'hiver de la même année. Les discussions entreprises à ce chapitre au sein des comités de programmes, auxquels participent les professeurs de la formation générale, ont souligné la difficulté de statuer sur la place que doit occuper la formation générale dans l'élaboration des épreuves synthèses. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de poursuivre les travaux amorcés afin d'intégrer les grands objectifs de formation générale aux profils de sortie en voie d'élaboration et de définir les modalités de cette intégration.

En résumé, la Commission estime que le Collège a consenti de nombreux efforts afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre des aspects pédagogiques de la formation générale. Au nombre de ces efforts, l'élaboration de plans cadres a non seulement facilité une appropriation collective des nouveaux devis ministériels, mais favorisé une harmonisation des plans de cours des différents départements autant sur le plan des contenus, des méthodes pédagogiques que sur celui des exigences. Il s'agit certes d'un point fort. La Commission considère par ailleurs que le Collège doit s'assurer de la conformité de l'ensemble des plans de cours à la PIEA. Le Collège doit également s'assurer que les modes d'évaluation retenus soient à même de certifier l'atteinte des objectifs pour chacun des cours. Enfin, le Collège doit continuer à favoriser et à soutenir le rapprochement et l'intégration de la formation générale et de la formation spécifique, en particulier dans l'élaboration des épreuves synthèses.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Afin de favoriser l'appropriation et la compréhension commune des nouveaux devis ministériels, le Collège a élaboré un document⁴ qui a su rallier l'ensemble des enseignants autour d'un projet collectif. Le rapport souligne toutefois que ces derniers ont manifesté peu d'intérêt au regard des activités de perfectionnement qui leur étaient proposées, et ce, bien que des besoins aient été identifiés à ce chapitre. Par ailleurs, certains départements ont su faire preuve d'initiatives intéressantes, en particulier en Français et en Philosophie (ateliers de création, site WEB, forum de discussion). Ces initiatives demandent à être encouragées et soutenues. Dans cet esprit, la Commission *suggère* au Collège, en concertation avec les départements, d'élaborer un plan d'action afin de soutenir la mise en œuvre de la formation générale, en particulier dans ses dimensions pédagogiques.

En ce qui concerne la qualité des ressources matérielles, didactiques et documentaires affectées à la formation générale, le Collège rappelle que les compressions budgétaires des dernières

4. *La formation générale, analyse du cadre ministériel et plan cadre des cours*, Collège de Maisonneuve, 1994.

années se sont traduites par une baisse des ressources professionnelles à la bibliothèque et par la difficulté de procéder au renouvellement des équipements informatiques. À l'exception de ce dernier aspect, les enseignants et les élèves interrogés à ce sujet se sont toutefois déclarés satisfaits. Cela est sans doute dû au fait que le Collège s'efforce de minimiser l'impact négatif qu'ont entraîné les coupures en pratiquant une politique d'achat de livres qui s'inscrit dans le prolongement des médiographies reproduites aux plans de cours. La Commission a néanmoins été à même de constater le manque de ressources documentaires en Anglais. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de donner suite aux actions qu'il envisage afin de remédier à ce manque et d'améliorer les équipements informatiques, entre autres aux laboratoires de langues et à la bibliothèque.

La gestion

Les structures de gestion mises en place par le Collège sont adéquates. La Direction des études définit les grandes orientations propres à la formation générale, approuve les plans cadres de même que les plans de cours qui en découlent pour chacune des disciplines après consultation des comités de programmes concernés et de la Commission des études. Les comités de programmes veillent pour leur part à assurer une cohésion interne en regard des différentes questions d'ordre pédagogique qui relèvent de leurs responsabilités. Les efforts de rapprochement et de concertation demeurent toutefois à être poursuivis entre la formation générale et la formation spécifique dans le cadre des travaux confiés au comité de la formation générale.

La Commission a par ailleurs été à même de constater à plusieurs reprises le manque d'orientation pédagogique concertée vraisemblablement dû à la faiblesse du leadership au sein du Département d'anglais au moment où ce dernier accueillait de nombreux nouveaux professeurs. Le rapport du Collège souligne que *ces difficultés devront être cernées de façon plus précise dans le but d'y remédier⁵. Pour ces raisons,

la Commission recommande au Collège de favoriser l'émergence d'un leadership pédagogique au sein du Département d'anglais et de définir des orientations pédagogiques susceptibles de rallier l'ensemble de ses enseignants.

5. Rapport d'évaluation, Collège de Maisonneuve, p. 75.

Enfin, l'offre des cours complémentaires relève des différents départements concernés par ces cours. La grande satisfaction des élèves au regard des choix qu'ils doivent faire à ce chapitre est à souligner. La Commission invite le Collège à donner suite à son intention de revoir la liste des disciplines concernées par ces cours et d'y apporter les améliorations qu'aura permis d'identifier la présente évaluation.

Les résultats

Cette dimension de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite des cours sont généralement supérieurs à ceux enregistrés dans le réseau, à l'exception de certains cours d'anglais et de philosophie. En Français, l'écart positif varie de 2 à 20 % selon les cours. L'écart entre les taux de réussite obtenus en Français et en Philosophie, bien qu'il s'agisse de la même clientèle étudiante, tient au fait, explique le Collège, que les étudiants dont les tests de classement en français sont jugés insatisfaisants doivent réussir le cours de mise à niveau avant de poursuivre leur formation en français, alors qu'ils ne sont pas tenus à cette obligation pour les cours de philosophie. Dans ce dernier cas, le Collège a déjà apporté des correctifs en rendant le cours de mise à niveau en Français, pour les élèves qui y sont inscrits, préalable à leur inscription à l'ensemble 1 en philosophie. En Anglais, les résultats plus faibles sont enregistrés dans des groupes de reprise constitués par définition d'étudiants éprouvant davantage de difficultés. De plus, le Collège souligne que bien que le même test de classement soit utilisé dans la moitié des collèges, les scores de césure (seuil qui sert au classement) peuvent varier d'un établissement à l'autre.

Les taux de réussite à l'épreuve uniforme de français sont presque toujours supérieurs à ceux du réseau. Tous programmes confondus, les résultats obtenus par le Collège, entre l'automne 1995 et l'hiver 1997, se traduisent par un taux global de réussite de 83,7 %. Quelques programmes du secteur technique présentent toutefois des taux de réussite plus faibles et le Collège, en collaboration avec le Département de français, a déjà mis sur pied des projets d'encadrement spécifique auprès des élèves de ces départements. Enfin, prise isolément, la formation générale a peu d'impact sur le retard dans le cheminement scolaire des étudiants inscrits aux programmes préuniversitaires. L'incidence est toutefois plus marquée pour les élèves inscrits au secteur technique où plus de 40 % des élèves, dans quatre des onze

programmes offerts, doivent à la fois compléter des cours de formation générale et de formation spécifique. Aussi, la Commission *suggère* au Collège d'examiner plus à fond les causes de ces retards et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour corriger la situation. Le taux de diplomation est par ailleurs satisfaisant, et ce, pour l'ensemble des programmes.

L'encadrement des étudiants

Plusieurs mesures d'aide et de soutien visent à permettre aux étudiants de mieux réussir leurs études, notamment les centres d'aide en Français et en Philosophie. Dans ce dernier cas, la Commission trouve regrettable que les activités aient dû être abandonnées. Par ailleurs, le Collège a su mettre à profit l'heure d'encadrement en proposant des orientations dans le cadre d'un Guide d'élaboration et de rédaction des projets liés à une telle mesure. Divers projets ont ainsi vu le jour. En Français, les enseignants ont développé un projet à l'intention des élèves de certains programmes du secteur technique afin de mieux les préparer à l'Épreuve uniforme de français; en Philosophie, cinq projets ont été élaborés dans le cadre de l'heure d'encadrement, dont un projet de tutorat regroupant dix-huit enseignants et un projet de préparation aux examens. Un projet a également été mis sur pied dans le cadre du cours de philosophie 103 à l'intention des élèves du programme *Techniques informatiques*. Dans ce dernier cas, les résultats ont nettement démontré l'intérêt de poursuivre de telles expérimentations. En Anglais, le recours à des moniteurs de langue s'avère une initiative intéressante. Enfin, la disponibilité des professeurs demeure un soutien de premier ordre et les élèves ont largement manifesté leur satisfaction à cet égard.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège de Maisonneuve. Le Collège peut en effet compter sur une équipe professorale et administrative des plus compétentes et dévouées. L'élaboration de plans cadres pour chacun des cours a non seulement favorisé l'appropriation collective des nouveaux devis ministériels, mais assuré une vision commune et concertée de cette composante. En Français, l'importance accordée à la créativité dans la plupart des cours constitue l'une des assises qui a su rallier l'ensemble des enseignants autour d'orientations éducatives bien définies et structurées. Les structures de gestion et les ressources allouées à la formation générale sont également adéquates. La décision d'accorder au comité de la formation générale un statut permanent devrait également permettre le rapprochement souhaité entre la formation générale et la formation spécifique.

La Commission a par ailleurs été à même de constater que le Département d'anglais ne jouait pas encore pleinement son rôle au sein de la composante de formation générale. Diverses raisons expliquent cette situation, mais la Commission a néanmoins jugé approprié de recommander au Collège de favoriser l'émergence d'un leadership pédagogique au sein du Département d'anglais et de définir des orientations pédagogiques susceptibles de rallier l'ensemble de ses enseignants. La Commission recommande également au Collège de préciser les modes d'évaluation afin d'être à même de certifier l'atteinte des objectifs, et ce, pour chacun des cours.

La Commission formule également au Collège quelques suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects de la formation générale. Elles visent principalement à revoir le plan cadre du cours *Médias et communication* afin que l'ensemble des objectifs soient partagés par tous les enseignants appelés à donner ce cours, à assurer le respect de la pondération et de l'équivalence de la charge de travail, particulièrement en Éducation physique, en Anglais et dans le cadre des cours complémentaires, à poursuivre les travaux amorcés afin de définir le cadre général de l'épreuve synthèse, à élaborer un plan d'action afin de soutenir la mise en œuvre de la formation générale dans ses dimensions pédagogiques, à améliorer les équipements informatiques et, enfin, à procéder à une analyse plus approfondie du cheminement scolaire des élèves.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études, le Collège de Maisonneuve se dit en accord avec les conclusions de la Commission et formule des commentaires sur un certain nombre de points soulevés par cette dernière, soit pour apporter des précisions, soit pour nuancer certains constats de la Commission.

Le Collège fait également état d'actions réalisées, ou en cours de réalisation, dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale. À ce titre, le Collège a porté à l'attention de la Commission le plan d'action qu'il s'est donné pour donner suite aux actions contenues dans son rapport d'autoévaluation et qui concernent les principaux aspects retenus dans le cadre de la présente évaluation. Les éléments les plus significatifs de ce plan sont relatifs aux aspects suivants :

- les objectifs et les contenus des nouveaux devis ministériels, notamment en ce qui concerne l'adaptation du cours *Théâtre et communication* et l'élaboration d'un plan cadre pour chaque cours complémentaire offert;
- le suivi des taux de réussite des étudiants;
- l'évaluation des apprentissages, particulièrement sous l'angle de l'équivalence et de l'équité et de la conformité avec la PIEA;
- les stratégies pédagogiques, notamment en ce qui concerne la charge de travail des étudiants;
- l'intégration des deux grandes composantes de la formation, notamment afin de favoriser des liens plus soutenus entre les enseignants de la formation générale et de la formation spécifique.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard des recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président